



Accrochage avec un deux roues

Par **bapvilmain**, le **09/08/2009** à **17:59**

Bonjour,

J'ai eu récemment un accrochage avec un deux roues sur une voie a sens unique. Lorsque je me suis garé en épis sur la droite de la route, un scooter, qui me dépassait par la droite m'a percuté. Honte à moi je n'avais pas mis mon clignotant, mon véhicule a toujours été en mouvement, je n'étais pas arrêté au milieu de la route avant d'effectuer un mouvement brusque.

J'aimerais savoir si le fait d'avoir oublier mon clignotant me rend cent pour cent responsable ?

Merci de votre aide

Salutations.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **23:23**

Bonjour,

Si vous avez rempli ensemble le constat amiable, tout va dépendre des cases qui auront été cochées.